

COMTE-RENDU CONSEIL MUNICIPAL DU 26 avril 2019

Le Conseil Municipal s'est réuni vendredi 26 avril 2019 en session ordinaire sous la présidence du Maire, Philippe CARTAILLER.

Absents excusés : Jean-Claude Cibert-Goton, Corinne DRU, Loïc GIRARD, Jean-Paul HERMILLE, Cécile PERRIN

➤ **1 Approbation du compte rendu du Conseil Municipal**

Les membres du Conseil Municipal approuvent à l'unanimité le compte-rendu du Conseil Municipal du 29 mars 2019.

➤ **2 Désignation d'un secrétaire de séance**

Madame Marie-Laure REDON a été élue secrétaire de séance.

➤ **3 Renouvellement de la convention de fourrière avec l'Association Protectrice des Animaux (APA) du Puy-de-Dôme**

L'Association Protectrice des Animaux (APA) du Puy-de-Dôme, propose le renouvellement de la convention qui arrive à son terme le 30 juin 2019, pour la garde des animaux capturés dans le cadre de la fourrière municipale.

Il convient de prévoir une participation financière d'un montant annuel progressif sur trois ans réparti ainsi :

- 2019 : 0,580 € par habitant,
- 2020 : 0,594 € par habitant,
- 2021 : 0,609 € par habitant.

Le Conseil Municipal approuve, à l'unanimité, le renouvellement de la convention à compter du 1^{er} juillet 2019 pour trois années.

➤ **4 Création de poste d'adjoint technique territorial à temps non complet**

Il appartient au Conseil Municipal de fixer l'effectif des emplois à temps complet et à temps non complet nécessaire au fonctionnement des services.

En raison de la demande écrite d'un agent sollicitant la réduction de son temps de travail, Monsieur le Maire propose à l'assemblée la création d'un emploi d'adjoint technique, à temps non complet, d'une durée hebdomadaire de 26 heures (qui vient remplacer son contrat actuel de 28 heures/semaine/annualisé).

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide, à l'unanimité, d'adopter la modification du tableau des emplois ainsi proposée.

➤ **5-6 Adhésion aux services communs « Education physique » et « Education musicale » dans les écoles primaires.**

Dans une démarche partagée de continuité et de développement de services, Riom Limagne et Volcans est à l'initiative de la création de deux services communs « Education physique » et « Education musicale » dans les écoles.

Ce projet reprend les différents objectifs suivants :

- Permettre à chaque commune qui le souhaite de bénéficier d'interventions sportives et musicales,
- Permettre la continuité des services sur l'ex-périmètre Limagne d'Ennezat,
- Faciliter les relations entre les écoles du territoire par le biais d'évènements (rencontres, concert, ...),

- Une gestion optimisée du service et des agents par RLV.

Ce projet de création de services communs s'inscrit dans un projet de maintien des services dans une perspective de développement sur le territoire.

Ce service sera constitué à minima des agents présents au sein des effectifs des services interventions sportives et musicales Riom Limagne et Volcans (relatif aux demandes d'adhésion).

Les termes de la convention, définissant les conditions de constitution et de fonctionnement du service commun prévoit les modalités d'adhésion, de fonctionnement et financières.

Au niveau des modalités financières, il est prévu d'assurer une neutralité financière entre la commune adhérente et l'EPCI.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide, à l'unanimité, d'adhérer à compter du 29 août 2019 au service commun « Education sportive » à raison de 162h par an et au service commun « Education musicale » à raison de 66h par an.

RLV reverse une partie du coût de ces services par le biais de l'attribution de compensation dans le cadre du transfert de charge. Il restera à la charge de la commune 4€ de l'heure pour le sport et 7,90 € pour la musique.

➤ **7 Achat du mobilier cuisine pour la salle polyvalente : Choix de l'entreprise**

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, accepte à l'unanimité le devis de l'entreprise AUGERE POUMARAT, pour la fourniture du mobilier de la cuisine de la salle polyvalente, pour un montant HT de 7 555 € HT.

➤ **8 Organisation de la course cycliste du Dauphiné Libéré**

L'Etape 3, du Puy en Velay à Riom (172 km), passera par la commune de Saint Ignat 11 juin entre 16h et 16h15. La circulation devra être stoppée durant la course.

➤ **9 Tour de garde pour les élections européennes**

Les élections européennes auront lieu dimanche 26 mai de 8h à 18h. Le Conseil Municipal s'est organisé pour tenir le bureau de vote.

➤ **10 Cérémonie du 8 mai**

Le rassemblement est prévu à 10h devant la mairie. La batterie-fanfare l'Epi d'or accompagnera le défilé. Le verre de l'amitié se prendra exceptionnellement aux ateliers municipaux en raison des travaux à la salle polyvalente.

➤ **11 Présentation du projet de voirie de la rue du Château d'Eau à Champeyroux**

L'entreprise Géo Concept a travaillé sur une proposition de plan pour le projet de voirie rue du Château d'Eau à Champeyroux.

L'aménagement de cette rue se fera en 2020 ou 2021 en fonction de l'avancée des travaux sur les conduites d'eau et l'assainissement.

Il convient de réfléchir dès à présent aux choix des dispositifs de ralentissement de la circulation.

➤ **Questions diverses**

- **Visite de terrain** : Le Conseil Municipal se réunira vendredi 17 mai à 18h pour une visite de terrain. Au programme, visite de la station d'épuration de Villeneuve l'Abbé-Buxerolles, de la salle de polyvalente de Saint Ignat, des bâtiments de la société Invers à Champeyroux.

- **Vol de grilles** : les grilles d'avaloirs d'égout volées à Saint Ignat ont été retrouvées et restituées suite à l'arrestation des malfrats.